



Antenne Loire
de l'IFAI Rhône-Alpes



Université Jean Monnet
Filière Vision
18 rue Prof. Benoît Laurus
Bâtiment B
42000 ST ETIENNE

Optique/Vision

Formation mise en œuvre à l'initiative
de l'Union des Industries UI 42

Contacts

Laurent MARI - Claude-Emmanuelle PELLETIER PRADON
04 77 92 89 99
ifai42@ifai.fr

BTS Opticien Lunetier

en alternance sous contrat d'apprentissage



Objectif de la formation

Former un technicien supérieur en optique lunetterie capable d'intervenir dans les activités de définition d'équipements et de leur maintenance, de réalisation des examens ophtalmologiques, de contrôle d'ordonnances de conseils aux clients, de gestion des clients et de veille technologique en innovation de l'optique.

L'acquisition continue des connaissances et des compétences se confirme par les missions progressives confiées à l'étudiant en entreprise tout au long de son cursus.



Contenu de la formation

Formation générale :

Français-communication, mathématiques, anglais, économie et gestion d'entreprise.

Formation technique et professionnelle :

Optique physiologique
Optique physique et graphique
Technologie - Dessin technique
Travaux pratiques en optique lunetterie



Activités - Projets confiés en entreprise

La conduite d'un projet industriel permet, en 2nde année, d'accentuer l'autonomie, la responsabilisation et l'expérience de terrain de l'étudiant, dans un contexte client-fournisseur mettant en œuvre :

- La communication et le recueil du besoin client,
- L'Analyse de la vision des clients,
- La définition d'équipement, la préparation et la maintenance d'équipement,
- Le dialogue avec des spécialistes
- La livraison et l'entretien des équipements,
- La gestion des clients et des prospects
- L'analyse de l'évolution d'un marché
- La gestion des commandes (stock - devis - facture - encaissement - règlement fournisseurs - comptabilité)
- La définition des tarifs
- Le suivi du code de la santé publique
- L'application des législations commerciale et fiscale



Entreprises ou Services concernés

Le technicien supérieur en optique lunetterie exerce ses activités dans un ou plusieurs secteurs de l'entreprise.

Les entreprises concernées sont celles dont les activités concernent l'optique : les PME et les multinationales d'optique et lunetterie industrielle, les établissements de soins et les services de santé des armées, les magasins d'Opticiens lunetiers et laboratoires.

- Opticien responsable travaillant seul ou avec des employés, utilisant l'ensemble des techniques liées au métier.
- Opticien responsable d'un rayon optique d'une entreprise.
- Opticien participant à la recherche ou dans des services commerciaux des industries de l'optique.
- Opticien travaillant dans un service d'ergonomie dans l'industrie ou service public.

? Conditions d'admission et statut

Être âgé de moins de 26 ans et de plus de 15 ans

Être titulaire du BAC S, et/ou de niveau 1^{ère} année de DEUG SM, MIAS ou SVT - Admis non classés de Médecine et Pharmacie

Être admis,

✎ Après examen favorable sur dossier et entretien de motivation.

✎ Après validation et accord de l'entreprise d'accueil

Salarié sous contrat d'apprentissage, rémunéré en pourcentage du SMIC, en fonction de son âge et de la durée de la formation.

L'entreprise désigne un maître d'apprentissage habilité ayant l'expérience du métier préparé par l'apprenti(e). Il suit l'évolution de l'étudiant en liaison avec le CFAI de l'IFA.

👍 Fonctions et emplois à terme

OPTICIEN LUNETIER

L'expérience acquise en apprentissage permet en début de carrière professionnelle d'être efficace immédiatement dans les activités du métier et il reste à devenir progressivement un véritable opticien lunetier, autonome et responsable.

Il peut alors progresser dans la filière industrielle en devenant ingénieur ou chef de laboratoire par la voie de la formation continue. Il peut aussi évoluer vers des fonctions commerciales ou technico-commerciales.

📄 Missions du CFAI

L'IFA Rhône-Alpes fait partie du réseau des 56 Centres de Formation d'Apprentis de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie.

L'IFA a pour vocation de répondre aux besoins des entreprises de sa branche professionnelle et de favoriser le bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.

Le CFAI gère 800 apprentis sur 36 Unités de Formation par l'Apprentissage et délègue les enseignements pédagogiques à 26 partenaires, Lycées et Universités.

🔄 Organisation de l'alternance

Lieu de la formation :



Université Jean Monnet - Filière Vison
18 rue Prof. Benoît Lauras - Bâtiment B
42000 SAINT-ETIENNE

Début de la formation : septembre

Durée : 2 ans, dont la 2nde année en apprentissage : 750 heures de formation en centre.

Alternance : 2,5 jours en centre / 2,5 jours entreprise

🔄 Accompagnement des étudiants et des entreprises

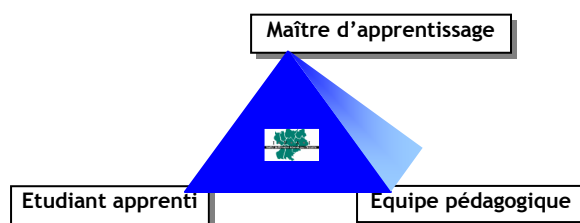
Le groupe, composé de 28 à 36 apprenants, est au cœur du dispositif de formation.

L'IFA anime et organise,

Deux rencontres de travail qui regroupent les entreprises, les étudiants et l'équipe pédagogique, sur un rythme de début de semestre, qui permettent aux étudiants et à leur maître d'apprentissage :

**l'Accueil - l'Intégration
la communication
d'être Formés et Informés
de Suivre et d'Evaluer**

☞ *les activités, les projets et les objectifs...*



☞ **Les bonnes actions,
au bon moment,
avec tous les acteurs**